

## **Accès des femmes migrantes aux aides en matière de violences conjugales : détection en médecine de premier recours et orientation vers des dispositifs spécialisés**

Sarah Beney, Célia Favre, Elodie Humbert, Adrien Masoero, Victor Miranda

### *Introduction*

Les violences conjugales représentent un enjeu reconnu de santé publique, par leurs conséquences somatiques, psychiques et sociales. Elles peuvent prendre différentes formes : physiques, psychologiques, économiques, verbales ou sexuelles (1). Malgré les recommandations internationales en faveur d'une détection et d'une orientation précoce, leur application demeure insuffisante en pratique clinique (2). Les femmes issues de la migration représentent un groupe particulièrement vulnérable, ayant un risque de violences conjugales quatre fois plus élevé que les femmes suisses (3). Par souci de lisibilité, l'acronyme « FMVVC » sera utilisé dans ce travail pour désigner les femmes migrantes victimes de violences conjugales : par « femme », nous entendons toute personne s'identifiant au genre féminin ; par « migrante », toute personne née à l'étranger et arrivée en Suisse au cours de sa vie (4).

La littérature identifie plusieurs obstacles à la détection et à la prise en charge des FMVVC, notamment les barrières linguistiques, la précarité socio-économique et administrative ainsi que l'isolement social, qui peuvent limiter l'accès aux soins et à la visibilité de ces femmes dans les structures de premier recours (5). Des obstacles institutionnels et systémiques, ainsi qu'un manque de coordination entre les professionnel·le·xs de santé et les ressources communautaires contribuent également à complexifier leur prise en charge. Bien que plusieurs études aient exploré cette problématique en Suisse, en France, et en Belgique, la littérature reste limitée (6), en particulier, le rôle des médecins de premier recours dans la détection précoce et l'orientation des victimes. Ainsi, ce travail vise à répondre à la question suivante : quels sont les leviers et les obstacles rencontrés par les médecins de premier recours en Suisse romande dans la détection et l'orientation des FMVVC ?

### *Méthode*

Les objectifs de ce travail s'articulent autour de plusieurs axes : les défis ainsi que les facilitateurs liés à la détection des FMVVC ainsi qu'à leur orientation vers une prise en charge adaptée et axée sur différentes structures communautaires, la compréhension des obstacles et des enjeux liés au contexte de la migration ainsi que le recensement des ressources communautaires disponibles pour l'orientation des victimes et les modalités de collaboration médico-communautaire.

Nous avons donc opté pour une approche qualitative : dans un premier temps, au moyen d'une revue de la littérature via PubMed et Google Scholar, puis dans un second temps, à l'aide de 9 entretiens semi-structurés réalisés auprès de différents partenaires de la prise en charge des FMVVC. Ainsi, nous avons interviewé : trois médecins (généraliste, unité de soins migrants, et unité de médecine des violences du CHUV), deux assistantes sociales (Psy&Migrants, la Fraternité), des représentantes d'associations (Malley Prairie, Bureau d'Information des Femmes, centre LAVI) et une policière de l'Unité Spéciale pour la prise en charge des victimes. Ces entretiens ont été - avec le consentement des personnes interviewées - enregistrés afin de pouvoir les retranscrire, puis détruits. Nos résultats ont par la suite été analysés de manière indépendante par les membres du groupe, puis ont été mis en commun pour aboutir à ce travail. Pour la réalisation de l'analyse, nous avons réutilisé les thèmes principaux de notre guide d'entretien. Ceci nous a permis de créer une grille avec toutes les idées principales qui sont ressorties de nos interviews.

### *Résultats*

Les résultats s'organisent autour de deux dimensions principales : les enjeux liés aux professionnel·le·xs de santé et les spécificités du contexte migratoire. Parmi les obstacles individuels identifiés chez les professionnel·le·xs figurent la méconnaissance des ressources disponibles en Suisse, le manque de travail en réseau – particulièrement pour les médecins en cabinet – ainsi qu'une formation insuffisante sur la migration et les violences conjugales, ce qui limite les réflexes de détection. Les biais et préjugés personnels peuvent également freiner la détection et l'orientation. Sur le plan institutionnel, la plupart des intervenant·e·xs soulignent le manque de temps pour aborder et prendre en charge ces situations. Comme le relève Psy&Migrants, "c'est coûteux en termes de temps dans les démarches, c'est souvent du temps en dehors des consultations". Concernant le contexte migratoire, deux obstacles majeurs ressortent : la barrière linguistique et la crainte de perdre son titre de séjour ou d'être expulsée. Selon l'Unité de médecine des violences du CHUV : « le conjoint peut utiliser cette peur pour manipuler la victime ». Les femmes migrantes sans papier craignent en outre d'être dénoncées pour séjour illégal, idée partagée par un grand nombre des intervenant·e·xs. Souvent confrontées à l'isolement social, elles connaissent parfois mal les ressources disponibles, leurs droits en Suisse ou le caractère inacceptable des violences conjugales. "L'extrême solitude à laquelle cela peut les renvoyer si elles quittent leur conjoint violent rajoute encore un frein supplémentaire" selon les dires du centre LAVI. Souvent à cela se cumulent un tabou culturel ainsi que des obstacles communs à toutes les femmes victimes de violences conjugales : la

honte, la peur des représailles et le contrôle exercé par le conjoint, qui compliquent la révélation des violences et l'accès à l'aide.

Plusieurs facilitateurs de la détection et de l'orientation des FMVVC ont été identifiés et s'articulent sur 3 niveaux : individuel, institutionnel et systémique. Au niveau individuel, plusieurs signaux d'alerte ont été évoqués dans certains entretiens : blessures récurrentes ou inexpliquées, discordance entre le récit de la FMVVC et celui de son conjoint, tension lorsque le domicile conjugal est cité, ou encore présence et contrôle excessif du conjoint lors des consultations ou appels incessants de sa part. Selon Psy&Migrants, il est important d'« aller au-delà du symptôme du patient, explorer ses conditions de vie » pour favoriser la détection des violences. Le recours à des interprètes constitue par ailleurs un levier précieux pour surmonter la barrière linguistique et éviter que le conjoint n'assure la traduction. Au niveau institutionnel, la mise en place des protocoles tels qu'EviPrev 2024 et DOTIP soutient la détection et la prise en charge des violences conjugales. Enfin, au niveau systémique, les médecins peuvent s'appuyer sur un réseau vaudois dense de structures spécialisées (centre LAVI, Fondation Malley Prairie, La Fraternité, Maison de la Femme (BIF), Unité de médecine des violences du CHUV, Unité de soins aux migrants, Police, avocats spécialisés). L'accès à ces ressources est renforcé par différentes initiatives, notamment la campagne « Avec ou sans permis, vous avez des droits » de La Fraternité et de Malley Prairie, le groupe WhatsApp Bienvenue Vaud, des flyers multilingues de l'Unité de médecine des violences, et, depuis le 1er mai 2026, le numéro 142 destiné aux victimes de violences.

### *Discussion et conclusion*

Nos entretiens convergent vers un constat : les médecins de premier recours occupent une position privilégiée pour détecter les violences conjugales, par la confiance que leur accordent les patientes et la régularité des contacts. Toutefois, ce potentiel ne reste que partiellement exploité en raison d'un manque de formation, du temps limité en consultation et d'une connaissance parfois insuffisante des ressources disponibles. Le statut migratoire constitue un facteur de vulnérabilité supplémentaire susceptible de freiner la détection des violences et l'accès aux ressources d'aide. Un élément important ressort de nos entretiens : les intervenants privilégient une approche individualisée et respectueuse du rythme de chaque victime. Comme le souligne la Fondation Malley Prairie, « chaque femme a sa temporalité ». La recherche d'un équilibre entre la détection précoce et le respect de l'autonomie semble être central.

Nos conseils aux médecins sont d'aborder explicitement la question des violences conjugales, informer les FMVVC de leurs droits, instaurer un climat de confiance favorisant la parole et s'intéresser à leurs conditions de vie. Le travail en réseau apparaît également comme un élément clé lors de l'orientation vers les ressources spécialisées. Plusieurs pistes d'amélioration émergent de ce travail : renforcer la formation des professionnel·le·xs de santé à tous les niveaux de leur parcours, faciliter l'accès à l'interprétariat, améliorer la visibilité des ressources d'aide dans les cabinets médicaux (flyers dans les salles d'attente, QR code Bienvenue Vaud) et diffuser davantage les informations destinées aux populations migrantes, notamment la campagne « Avec ou sans permis, vous avez des droits ». Par ailleurs, il faudrait agir sur les conditions cadres en soutenant le financement des prestations soit par une optimisation de la facturation LaMal soit par des financements ad hoc.

Ce travail comporte plusieurs limites. Il repose uniquement sur la perspective de professionnel·le·xs du réseau et n'intègre pas directement la parole des FMVVC, ce qui limite la compréhension de leur vécu. De plus, le terme femme migrante, étant très large, comprend bien des réalités différentes. Finalement les résultats étant spécifiques au contexte vaudois et valaisan, leur transférabilité à d'autres cantons reste incertaine. Pour terminer, cette recherche contribue à documenter un champ encore peu exploré en Suisse romande en mettant en lumière les obstacles et leviers rencontrés par les médecins de premier recours dans la détection et l'orientation des FMVVC. Elle offre également un recensement des ressources et dispositifs d'aide mobilisables au sein du réseau d'accompagnement.

### *Références*

1. Gouvernement du Québec [En ligne]. [cité le 20 juin 2026]. Disponible : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violences>
2. Violence domestique [En ligne]. [cité le 5 mars 2026]. Disponible : <https://www.ebg.admin.ch/fr/violence-domestique>
3. Bureau Fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG. La violence domestique dans le contexte de la migration [En ligne]. Confédération Suisse ; janv 2025 [cité le 22 juin 2026] p. 20. (5 B Informations spécifiques à la violence). Disponible : <https://www.ebg.admin.ch/dam/fr/sd-web/r-cM2NWdWnv9/b5%20la-violence-domestique-dans-le-contexte-de-la-migration.pdf>
4. Familles et migration Études sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales [En ligne]. [cité le 15 juin 2026] Disponible : [https://ekff.admin.ch/fileadmin/user\\_upload/ekff/05dokumentation/f\\_02\\_Publ\\_Migration.pdf](https://ekff.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekff/05dokumentation/f_02_Publ_Migration.pdf)
5. [En ligne]. DSpace [cité le 16 juin 2026]. Disponible : <https://iris.who.int/handle/10665/151969>
6. Khazaei F. Les violences conjugales à la marge : le cas des femmes migrantes en Suisse. Cahiers du Genre. 2019;66(1):71-90. DOI:10.3917/cdge.066.0071

### *Mots clés*

Femmes migrantes ; Victimes violences conjugales ; Détection ; Orientation ; Suisse ; Médecin

# Accès des femmes migrantes aux aides en matière de violences conjugales : détection en médecine de premier recours et orientation vers des dispositifs spécialisés

Sarah Beney, Célia Favre, Elodie Humbert, Adrien Masoero, Victor Miranda

## ◆ Introduction ◆

Les **violences conjugales** représentent un enjeu reconnu de santé publique. En effet, la violence peut être physique, psychologique, économique, verbale ou sexuelle (1) et engendre des répercussions, aussi bien somatiques que psychiques.

La violence touche les personnes de tous genres, ainsi que toutes les classes sociales. Cependant, elle y est particulièrement fréquente chez les personnes issues de la migration ; les **femmes migrantes\*** « fm » étant **4 fois plus exposées** que les femmes suisses (2).

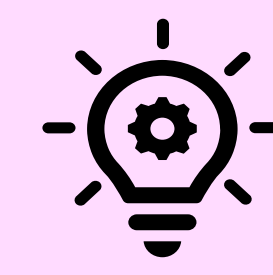
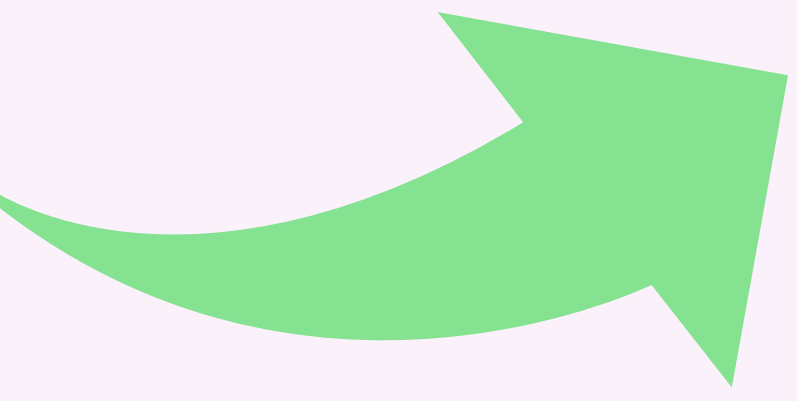
Si la détection précoce demeure un objectif partagé en Suisse romande, le dépistage systématique n'est pas recommandé par l'OMS (5).

Le rôle des médecins de premier recours dans la détection et l'orientation des fm étant peu exploré dans la littérature, nous avons décidé d'en faire notre sujet de recherche.



\*Par migrante, nous évoquons toute personne née à l'étranger et arrivée en Suisse au cours de sa vie (3).

⚖️ Début 2025 modification de l'article 50 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration: Les "fm" peuvent **quitter un conjoint violent** sans risquer de perdre leur **permis de séjour**(4).



## ◆ Question de recherche ◆

Quels sont les **leviers** et les **obstacles** rencontrés par les médecins de premier recours en Suisse romande dans la **détection** et l'**orientation** des femmes **migrantes** victimes de **violences** conjugales ?



## ◆ Méthode ◆

Revue de la littérature:

- PubMed
- Google Scholar



9 entretiens semi-structurés :

- 3 médecins
- Psy et Migrants
- La Fraternité
- Fondation Malley Prairie
- Bureau d'Information des Femmes BIF
- Centre LAVI
- Police Lausanne

«Avec ou sans permis, vous avez des droits.  
Victime de violence à la maison?»

Campagne de prévention de la Fraternité CSP Vaud et de Malley Prairie

## ◆ Résultats ◆

## ◆ Discussion ◆

### 1 Obstacles propres à la migration:

- Barrière de la **langue**
- Peur de l'expulsion, perte **permis de séjour**
- Peur d'appeler la police car en fonction du pays d'origine manque de confiance
- Tabou **culturel**
- Non connaissance des **droits** et ressources

*“L'extrême solitude à laquelle ça peut les renvoyer si elles quittent leur conjoint violent, ça rajoute encore un frein supplémentaire.”*  
Centre LAVI

### 3 Ressources et orientation:

- Présence **d'interprètes**
- Flyers du CHUV en 13 langues
- Groupe **WhatsApp** : Bienvenue Vaud
- Fondations et centres d'accueil
- Lieux d'écoute et consultations **gratuites**
- Numéro de téléphone **142**
- Site national d'aide aux victimes
- Plateforme de la Croix-Rouge

### 2 Détection:

- **Marques** de violences physiques
- Symptômes peu spécifiques
- **Toujours accompagnée** du mari aux rdv
- **Appels incessants** du conjoint
- Seul le conjoint répond au médecin
- Le conjoint **refuse** que la fm prenne des cours de français
- **Discordance** entre le récit de la fm et du conjoint

*“Aller au-delà du symptôme de la patiente : explorer les conditions de vie.”*  
Psy&Migrants

### 4 Réalités du terrain :

- Traducteur·trice·xs à la charge du médecin/de l'institution
- Pas de **tarification** adaptée au travail en réseau, temps limité des consultations
- Ressources parfois inadaptées : ex. femmes très marginalisées, précaires, clandestines
- Balance fragile entre détection précoce et respect de l'autonomie

## ◆ Pistes d'amélioration ◆

- Revoir le modèle de prise en charge des coûts d'interprètes
- Implanter une formation à tous les niveaux ; base, post-graduée, continue
- Mettre le QR code Bienvenue Vaud/flyers dans les salles d'attente
- Campagnes de prévention collées sur les miroirs des toilettes femmes dans les cabinets médicaux

Nos entretiens convergent vers un constat : les médecins de premier recours sont bien placés pour détecter les violences conjugales grâce à la confiance des patientes et à la fréquence des contacts. Toutefois, ce potentiel est sous-exploité à cause du **manque de formation, du temps limité en consultation** et d'une **méconnaissance du réseau**. Le statut migratoire renforce la vulnérabilité : outre la peur, la honte et l'isolement, les femmes migrantes subissent la crainte d'expulsion et des barrières linguistiques que le conjoint peut instrumentaliser (ex. interdiction d'apprendre le français, menaces avec le permis de séjour). La vulnérabilité varie, entre autres, selon le statut administratif et la durée de séjour en Suisse. En effet, derrière le terme de femme migrante se cachent des réalités bien différentes. Dans bien des cas, les obstacles spécifiques à la migration **accroissent la dépendance au conjoint**.

Ce travail comporte plusieurs limites. Il repose uniquement sur la perspective de professionnel·le·xs du réseau, n'intégrant pas directement la parole des fm, ce qui limite la compréhension du vécu des principales concernées.

Les résultats étant spécifiques au contexte vaudois et valaisan, leur applicabilité à d'autres cantons reste incertaine.

*“Parfois lorsque des personnes rencontrent des problèmes comme les vôtres, on se rend compte qu'elles ont des problèmes à la maison, est-ce votre cas ?”*

*“Vous êtes-vous déjà sentie en danger sous votre propre toit ?”*



Questions types du centre LAVI

## ◆ Conclusion ◆

Les intervenant·e·xs privilégient une écoute individualisée, respectueuse du rythme de chaque victime. Selon la Fondation Malley Prairie, « **chaque femme a sa temporalité** » et « on ne peut pas obliger une personne à venir demander de l'aide si elle n'est pas prête ». Trouver le juste équilibre entre la volonté de **détecter tôt** et le **respect de l'autonomie** de la patiente apparaît ainsi comme central.

**Remerciements** : Nous tenons à remercier toutes les personnes interviewées ainsi que notre tuteur le Dr. Olivier Simon, pour son excellent accompagnement.

**Contacts** : [sarah.beney@unil.ch](mailto:sarah.beney@unil.ch), [celia.favre.1@unil.ch](mailto:celia.favre.1@unil.ch), [elodie.humbert@unil.ch](mailto:elodie.humbert@unil.ch), [adrien.masoero@unil.ch](mailto:adrien.masoero@unil.ch), [victor.miranda@unil.ch](mailto:victor.miranda@unil.ch)

**Références**  
1. Gouvernement du Québec [en ligne]. [cité le 20 juin 2026]. Disponible : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violences>  
2. BFEG. La violence domestique dans le contexte de la migration [En ligne]. Confédération Suisse; janv 2025 [cité le 20 juin 2026] p.20. Disponible : <https://www.ebg.admin.ch/fr/publication?id=rr-cM2NWdWnv9>  
3. Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF. [en ligne]. [cité le 15 juin 2026]. Disponible : [https://ekff.admin.ch/fileadmin/user\\_upload/ekff/05dokumentation/f\\_02\\_PubL\\_Migration.pdf](https://ekff.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekff/05dokumentation/f_02_PubL_Migration.pdf)  
4. Centre social protestant Genève. Une meilleure protection pour les femmes migrantes victimes de violence domestique. [en ligne]. [cité le 21 juin 2026]. Disponible : <https://csp.ch/geneve/une-meilleure-protection-pour-les-femmes-migrantes-victimes-de-violence-domestique/>  
5.WHO. Responding to intimate partner violence and sexual violence against women [en ligne]. [cité le 21 juin 2026]. Disponible : <https://www.who.int/publications/i/item/9789241548595>